

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1236**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de Pérouges et appartenant à la SNC Pérouges Castellane**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 93 mètres carrés cadastrée sous le numéro 259 de la section AE et qui est nécessaire à l'élargissement de l'avenue de Pérouges à Sathonay Camp.

Aux termes du compromis qui a été établi, la SNC Pérouges Castellane, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,